

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Georges Breguet et M^{me} Vanessa Ischi Kaplan, renvoyée en commission le 20 novembre 2002, intitulée: «Notre ville abrite une faune sauvage, celle-ci mérite notre protection!»

Rapporteur: M. Jean-Charles Lathion.

La motion, renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 20 novembre 2002, a été traitée, sous la présidence de M. Michel Ducret, lors des séances du 4 février, du 25 février, du 4 mars et du 18 mars 2003.

Les notes de séance ont principalement été prises par M. Christophe Reuland, remplacé le 25 février 2003 par M^{me} Julie Mancilla. Le rapporteur les remercie pour leur précision.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'importance de la surface de la commune de Genève (1586 hectares) qui, outre les zones urbanisées, comprend de nombreux espaces verts et de nombreuses zones naturelles (par exemple les bords de l'Arve et du Rhône), et que notre ville se doit de tout mettre en œuvre pour protéger la biodiversité de sa faune sauvage qui est plus riche que ce que l'on imagine. Dans cette faune sauvage, on peut trouver les carnivores: renards, fouines, etc.; les insectivores: chauves-souris, musaraignes, hérissons, etc.; les rongeurs: castors, écureuils, etc.; les oiseaux nicheurs et hivernants; les reptiles; les batraciens et les poissons ainsi que les invertébrés, dont les insectes;
- les engagements de la Ville de Genève, maintes fois réitérés dans le cadre de l'Agenda 21, lequel demande aussi de maintenir et de développer la biodiversité de la nature en ville;
- l'intérêt de nos concitoyens pour la préservation de la faune sauvage des milieux urbains;
- que la Ville de Genève possède une institution de renommée internationale, le Muséum d'histoire naturelle, capable de donner des informations sur la situation de la faune de la ville et des conseils pour la sauvegarder;

- l'impact du développement démographique provoquant la disparition des zones de développement, ce qui menace les écosystèmes propres à la survie de certaines espèces,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un bilan de la réalité de la faune sauvage sur la commune de Genève et un catalogue des mesures qu'elle compte prendre pour la préserver à long terme.

Avertissement

S'intéresser à la faune et à la flore de la ville de Genève, c'est pénétrer dans un monde à la fois sauvage et apparemment contrôlé où prolifèrent insectes, petits et grands animaux, graminacées et plantes variées.

Le rapporteur a pris le parti de noter avec toute la précision souhaitée les interrogations posées par les commissaires, afin que les nombreuses auditions puissent favoriser les études qui seront ultérieurement conduites et les solutions qui seront proposées par le Conseil administratif.

Le lecteur de ce rapport retrouvera ainsi les questions que se pose en général le citoyen sur la faune et la flore des parcs et jardins de notre bonne ville de Genève.

Séance du 4 février 2003

Audition de M. Georges Breguet, motionnaire

M. Breguet présente la motion en soulignant qu'elle a reçu un accueil favorable en séance plénière du Conseil municipal. Il insiste sur l'intérêt manifesté par le Conseil administratif sur cet objet. Ce dernier a d'ailleurs entrepris certaines actions, comme l'atteste le dépliant intitulé «La Nature en Ville», que le lecteur du rapport retrouvera en annexe. Mais il manque, selon M. Breguet, un élan plus marqué, une action d'envergure. La motion M-312 a pour objectif de «donner ce coup de fouet à l'attelage municipal». Celui-ci sera conduit à des choix et à des problématiques difficiles à résoudre, qui oscilleront entre le point de vue du scientifique et celui du gestionnaire de la Ville face à l'harmonie d'une biosphère à maintenir.

Quelles actions peuvent être menées par la Ville de Genève?

D'abord, un bilan sur ce qui a déjà été fait; ensuite, la protection des espèces locales; enfin, la recherche d'un équilibre par rapport à de nouvelles espèces. Quant aux choix, il peut parfois exister, au niveau du Conseil municipal ou du

Conseil administratif, des intérêts contradictoires. Tel est le cas, par exemple, de la passerelle du Bout-du-Monde qui risque de mettre la faune en péril à certains endroits, en détruisant son habitat et en bouleversant son mode de vie. La Ville doit conserver une vision globale de la biodiversité et ne pas tomber dans le sentimentalisme dès qu'on parle d'animaux.

Quelles sont la compétence et la responsabilité de la Ville de Genève en la matière, puisqu'elle travaille dans des limites administratives que les animaux ignorent? La faune de notre ville a-t-elle vraiment besoin de protection (on constate qu'elle est en augmentation dans un grand nombre de quartiers)?

Pour M. Breguet, la faune s'adapte à l'urbanisation; un tri d'espèces s'effectue. Il ne s'agit pas d'opérer un transfert de compétences cantonales vers la Ville, mais d'instituer un observatoire qui permette d'effectuer un bilan, à chaque législature par exemple. L'idée n'est en aucun cas d'arrêter d'urbaniser, mais de tendre à de petites mesures réalistes permettant de préserver la faune en ville, et surtout dans les quartiers verts.

Quelle est la réelle utilité de superposer un effort municipal à l'effort d'inventaire et de connaissances fourni au niveau cantonal?

Selon M. Breguet, la Ville pourrait promouvoir une meilleure communication en la matière. Elle peut avoir un impact de proximité sur les habitants, ce qui n'est pas le cas des services cantonaux. La motion M-312 n'a pas pour but de créer un poste supplémentaire ou d'augmenter le nombre des fonctionnaires. De nombreuses institutions scientifiques – l'Université ou le Muséum, par exemple – ne s'occupent plus de ces objets locaux, mais elles peuvent remplir cette mission. Il faudrait simplement solliciter les scientifiques dont la Ville dispose.

Un commissaire remarque que l'on parle de la nature comme de quelque chose d'extérieur au bâti. Or, en matière de bâti, la Ville, qui possède un parc immobilier important, n'a-t-elle pas une responsabilité dans la mesure où les travaux de construction de bâtiments nouveaux ou de restauration-transformation peuvent ménager des places pour le nichage de certaines espèces?

M. Breguet pense que c'est exactement ce genre de questions que la commission devra poser à travers les auditions qu'elle conduira. De petites mesures peuvent avoir un impact réel par rapport à la faune sauvage. Une des meilleures manières de protéger cette faune est de ne pas trop populariser sa présence.

Pour un commissaire, la motion M-312 comporte un aspect scientifique. Le problème est que ce savoir scientifique mis dans les mains des politiciens peut être détourné et aboutir à un résultat pervers. Est-on sûr de savoir où l'on va avec cette motion? Si l'intérêt scientifique de la démarche est louable et bien compréhensible, son usage peut être tout autre. Ainsi:

- les animaux pourraient être utilisés à des fins politiques pour lesquelles ils ne sont pas faits;
- un mauvais usage de la motion pourrait conduire à des attitudes dangereuses, telles que la sélection des animaux «bienfaisants» (utiles et/ou bien de chez nous) et des animaux «malfaisants» ou «nuisibles» (inutiles pour nous et/ou venant de l'étranger).

A terme, n'est-ce pas une motion que les auteurs pourraient regretter?

Selon M. Breguet, lorsqu'il s'agit de systèmes vivants, il n'y a pas de bons et de méchants, ni de bien et de mal. La motion dit simplement qu'il est possible de préserver la diversité et d'améliorer la situation avec des gestes simples. Elle propose d'informer, de prendre de petites mesures, de faire régulièrement des bilans sur les plus importantes espèces, de sorte que la situation ne se dégrade pas. Beaucoup de villes, notamment en France, s'appuient sur de telles dispositions.

Un commissaire note que certaines villes ont des territoires qui dépassent les limites urbaines. Il remarque aussi dans l'intervention de M. Breguet un postulat de dégradation de la situation.

Pour M. Breguet, ce n'est pas le cas. Les animaux sont au contraire plus nombreux aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Un commissaire constate que le regard porté sur la faune urbaine a évolué depuis 1983, année où une motion avait été déposée afin que des nichoirs pour les chauves-souris soient prévus dans l'architecture de la Ville de Genève. Cette motion n'avait pas passé en plénum, mais elle avait valu à son parti des remarques dans les médias, affirmant que les socialistes préféreraient trouver des solutions pour le logement de ces animaux plutôt que pour celui des habitants. La crise du logement perdure, mais l'esprit a heureusement changé. Il est possible à présent d'imaginer un certain nombre de mesures légères visant à faciliter la vie de la faune en ville. Il convient toutefois de relever les trois éléments suivants:

- le souci de communication en matière de faune urbaine peut se révéler un instrument à double tranchant, car les gens qui n'aiment pas les animaux pourraient tenter de nuire au travail accompli (le principe est que mieux vaut vivre caché pour vivre heureux, quand on est un animal en ville);
- quelle régulation peut-on prévoir pour une faune urbaine qui se développerait sans maîtrise (voir le problème des chamois du Salève, dont la surpopulation a conduit à un processus de décimation par maladies dégénératives)?
- sur la préservation de la faune dans les zones vertes, ne faudrait-il pas prendre des mesures concernant les animaux domestiques (notamment les chiens), qui causent d'énormes dégâts?

Le thème général pour M. Breguet est qu'il existe une grande complexité dans tous les phénomènes vivants. Pour les chamois du Salève, il relève que ceux-ci sont arrivés fortuitement durant la Seconde Guerre mondiale, à la suite des combats entre la résistance française et les troupes allemandes. Une surpopulation d'animaux, de chamois ou autres, finit, certes, par déboucher sur le développement de maladies, mais celles-ci sont aussi une forme de sélection, de régulation. Il n'y a pas de solution miracle. Il ne faut pas figer l'évolution de la faune à Genève, mais être conscient qu'une faune existe, qu'il convient d'en confier l'observation à des spécialistes et d'informer les responsables en matière d'urbanisme, de construction ou d'observation de manière ciblée. En matière d'information d'ailleurs, il convient de relever que le Département de l'instruction publique ne remplit pas son rôle pour faire connaître la faune et la flore locales. Le travail du Muséum, dans son aspect pédagogique, pourrait aussi être mieux effectué par rapport à la faune de la région. Quant à la faune domestique, il est évident qu'elle a des problèmes de voisinage avec les animaux dits «sauvages»; pourtant, la majeure partie de ces problèmes serait sans doute résolue en respectant simplement les règlements.

Un commissaire avance que vouloir «faire du logement» tout en préservant la faune et la flore ne peut qu'accroître la difficulté de «faire la ville en ville» (difficulté technique, surcoût de la construction qui est déjà chère, etc.).

M. Breguet répond que la priorité de la motion porte sur les espaces verts protégés comme tels, car c'est là qu'un plus grand effort peut être fait. On ne touche pas à ces espaces, alors que les zones à bâtir sont bien entendu faites pour être bâties.

Le même commissaire demande si la motion M-312 prévoit la création de passages aériens ou souterrains pour la «migration intra-muros» de la faune urbaine.

M. Breguet estime, à titre strictement personnel, que toute mesure simple et pas trop coûteuse (nichoirs, etc.) a son utilité. Il admet que l'on peut toutefois se poser la question lorsque l'investissement devient trop lourd.

Au terme de cette première séance, il est décidé d'auditionner les représentants du Muséum d'histoire naturelle, de l'association Pro Natura, du Département cantonal de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, du Jardin botanique et du Service des bâtiments, de la Division de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève. L'audition de l'Université proposée par le rapporteur est rejetée, comme celle du Service des espaces verts et de l'environnement. Cette décision sera toutefois remise en question par la suite, les commissaires s'étant aperçus de la nécessité d'auditionner un service dont le rôle est essentiel dans l'aménagement des sites et la protection de la faune et de la flore.

Séance du 25 février 2003

1. Audition de M. Volker Mahnert, directeur du Muséum d'histoire naturelle

Pour M. Mahnert, la motion M-312 revêt le plus grand intérêt. La faune à Genève se porte bien. La diversité du biotope se trouve favorisée par l'aménagement des parcs, du lac, des rives du lac (réserve d'intérêt national) et des rives du Rhône (réserve d'intérêt international). Il rappelle que des mesures ont déjà été prises. Des études conduites en Allemagne et à Londres ont montré que 18 000 espèces différentes existaient dans les villes. La faune peut bien s'adapter à la ville; toutefois, une luminosité et une température accrues, ainsi que la sécheresse du biotope, forcent certaines espèces à émigrer. Si Genève s'est beaucoup impliquée dans la préservation des sites, de la flore et de la faune, il est possible de faire mieux. Suite au changement des ampoules des lampadaires (d'une lumière blanche très attractive à une lumière jaune plus douce), de nombreux insectes ont été préservés, ce qui a eu l'effet de protéger du même coup les prédateurs, tels que les chauves-souris. Des parcs ont été aménagés de façon plus naturelle, par exemple la zone forêt du parc La Grange; les feuilles mortes procurent de la nourriture et un biotope adaptés aux insectes. On pourrait cependant se concentrer davantage sur les essences et les plantes indigènes plutôt que sur les étrangères.

Un progrès notable a été fait en ville avec l'introduction de couloirs de verdure pour relier les zones vertes entre elles. Ainsi, les animaux peuvent pénétrer dans les villes, notamment par le biais des toits verts. M. Mahnert rappelle que la Ville a soutenu par des subventions la préparation et la publication de l'*Atlas des oiseaux nicheurs de Genève* ainsi que le Centre de coordination pour l'étude et la protection des chauves-souris.

M. Mahnert pense que la situation peut être améliorée par des solutions relativement simples, par exemple en encourageant l'emplacement de nichoirs pour les hirondelles et en évitant les chemins goudronnés dans les parcs.

Le motionnaire s'informant de la situation des renards et des blaireaux en ville, M. Mahnert explique qu'il existe une superposition de compétence en ce qui concerne le renard. En effet, le suivi est assuré par le Service de la faune du Département cantonal de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Le renard a été vu très fréquemment en ville. On a trouvé des terriers au parc des Eaux-Vives et sur le plateau de Frontenex. La population est actuellement en régression du fait de l'augmentation des cas de galle. Le Service de la faune travaille au recensement des renards. Quant aux blaireaux, M. Mahnert n'a pas connaissance de terriers en ville.

Les réponses aux nombreuses questions des commissaires sur la faune et la flore confirmeront que toute la rade est une surface de repos pour les migrateurs

et qu'elle est classée comme réserve nationale, de même que les rives du Rhône. La Pointe-à-la-Bise protège, quant à elle, les espèces indigènes.

On apprendra que le climat plus sec de la ville attire principalement les espèces à population dense, comme les pigeons, les moineaux, les chauves-souris et les corneilles. Hormis ces grands oiseaux, on trouve une quantité considérable d'insectes, d'escargots thermophiles contre les anciens murs des maisons. Il conviendrait même de diminuer la population des corneilles, qui a une influence néfaste sur les reptiles et les amphibiens.

Quant aux hérissons, M. Mahnert précisera qu'il y en a moins au centre-ville, mais qu'on en trouve dans les maisons avec jardin. Au printemps et en automne, beaucoup sont écrasés sur les routes.

Si, auparavant, les mouettes venaient en ville pour être nourries par les habitants, on les retrouve actuellement plutôt dans les campagnes et les champs.

Un commissaire s'intéressant aux rats et aux souris, il lui est répondu qu'en principe on peut compter trois rats par habitant, soit environ 1 million d'individus en ville de Genève. Le rat noir des galetas est en voie de disparition, du fait de la diminution de son biotope; c'est une espèce difficile à protéger.

Le motionnaire demandant s'il y a une bonne présence des lézards et s'il est possible d'adopter des mesures pour avoir une plus grande présence des papillons en été, M. Mahnert explique que le lézard de murailles est la seule espèce vivant en ville; elle est assez commune dans certaines régions, comme vers l'Hôpital de Beaulieu. On en trouve en revanche assez peu dans la ville. Pour favoriser les lézards, il serait bon d'aménager des biotopes et de leur donner des abris en laissant des feuilles mortes dans les parcs. En ce qui concerne les papillons, il convient de diversifier les plantes. Dans ces conditions, les papillons s'épanouissent et il s'ensuit une augmentation de leur population. Il existe des semences pour des fleurs à papillons qui permettent d'attirer les chenilles et les papillons adultes pendant la période de reproduction. A Paris, l'endroit le plus riche en population de papillons se trouve dans les cimetières, grâce à la diversification des plantes. On pourrait réserver dans les parcs des endroits avec de telles prairies pour en augmenter la population.

La situation générale en ville paraissant relativement bonne, quelles sont les mesures à prendre ou quelles sont les pistes à développer?

M. Mahnert évoque la possibilité de lancer une campagne de protection des hirondelles par l'installation de nichoirs et l'augmentation de la diversité des plantes dans les parcs. Diminuer les zones de gazon dans les parcs entre souvent en collision avec les intérêts des habitants. Il convient d'éviter dans la construction les murs brillants et lisses avec peu de structures, car cela empêche la crois-

sance des lichens et la vie des animaux. Il faudrait mieux protéger les entrées des appareils de climatisation. Une étude allemande montre que l'un de ces appareils a aspiré en quelques mois plus d'un million d'insectes. Il faut éviter d'assécher les plans d'eau dans les parcs et jardins en hiver. On pourrait créer au parc des Eaux-Vives un réseau de deux ou trois plans d'eau reliés, ce qui permettrait aux amphibiens de se diversifier. Il rappelle que la Ville, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et le Muséum ont créé un biotope aux Franchises, qui a permis de recenser plus de 20 espèces de libellules, papillons, grenouilles et tortues.

À la question de savoir si l'eau en circuit fermé, un peu saumâtre, dérange les espèces animales et si les écureuils migrent d'un parc à l'autre, M. Mahnert précise que cela n'a pas d'incidence s'il y a assez de plantes vertes. Le problème se pose si l'on nettoie trop les bassins, car la faune aquatique ne peut plus s'installer par manque de nourriture. Pour exemple, le plan d'eau du parc des Eaux-Vives, avec sa végétation dense, a permis le développement d'une faune très riche. A propos des écureuils, M. Mahnert fait remarquer qu'ils ne migrent pas. Il est néanmoins possible qu'ils se déplacent si leur population est trop dense et ce pour trouver un nouvel habitat. Il ajoute que les écureuils roux et noirs ont une population fluctuante. Les grandes routes constituent des barrières pour certaines espèces; un flux de 60 voitures par heure, au moment des migrations, implique l'élimination totale des amphibiens migrateurs.

Quant aux espèces exotiques lâchées par certains dans la nature, M. Mahnert relève le problème des tortues de Floride. Heureusement, suite à une campagne d'information, les commerces en vendent moins, ainsi ce mal s'est résorbé. De plus, la Confédération a posé une restriction à l'importation de certaines espèces exotiques, de sorte que leur commerce a diminué.

2. *Audition de M. Nicolas Wyler, assistant conservateur aux Conservatoire et Jardin botaniques*

L'audition du représentant du Jardin botanique n'a pas répondu aux attentes de tous les commissaires. D'emblée, M. Wyler a regretté que l'on s'occupe davantage de la faune que de la flore. Il a précisé que la protection de la faune sauvage ressortait des compétences du Canton.

Le motionnaire, présent à l'audition, a dû lui rappeler que, même si le règlement dépendait du Canton, l'application pouvait en être faite par la Ville. Il s'est enquis de savoir si M. Wyler avait des renseignements sur la flore susceptible d'influencer la faune. Ce dernier a répondu que le principal problème était celui de l'espace. Les parcs ne constituent que des abris ou des relais avec les milieux extra-urbains.

M. Wyler a rappelé la collaboration étroite avec le SEVE, par un partage de connaissances et la mise en commun des efforts pour gérer les connaissances sur la flore sauvage.

A une question d'un commissaire sur la végétalisation des toitures, il a confirmé l'intérêt de ce type d'aménagement pour l'hébergement de certaines espèces en préconisant même la promotion de cette option.

Quant à un recensement des espaces «interstitiels» (cf. talus de la promenade Sturm), M. Wyler n'a pu répondre, mais il a précisé que tous les espaces plantés et verts étaient recensés. L'inventaire, qui a duré dix ans, est terminé; il recense la flore par km². De plus, un laboratoire de biologie a procédé à un inventaire des plantes aquatiques dans la rade.

3. *Audition de M. Alain Etienne, président de l'association Pro Natura, et de M. Frédéric Reverchon, membre du comité Pro Natura*

Pro Natura se présente comme une association active en Suisse depuis 1909, et à Genève depuis 1928. Elle compte 5000 membres. Elle comporte un groupe de jeunes et un centre nature à la Pointe-à-la-Bise. Pro Natura est favorable à la motion, d'autant plus qu'elle se préoccupe de la préservation de la nature et qu'elle a des contacts réguliers tant avec le monde agricole qu'urbain. M. Etienne expose quelques actions que Pro Natura a entreprises pour la préservation de la diversité de la nature en ville. Il rappelle que la pétition N° 1391 a été envoyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat et qu'un groupe de travail a été mis sur pied pour élaborer des fiches techniques destinées à éviter que certains animaux soient menacés.

Pro Natura collabore avec d'autres associations. L'association est souvent consultée par les communes (chemin didactique à Onex, parc de Trembley, etc.). M. Etienne affirme qu'il ne peut y avoir de préservation des espèces sans préservation des milieux. Pour maintenir la biodiversité en ville, il convient de planter des arbustes d'essence locale, de conserver des friches dans certains endroits. Il faut tenir compte de la différence de traitement entre le domaine public et le domaine privé; les autorités pourraient en outre interpellier les régies pour faire des efforts sur le domaine privé.

M. Reverchon rappelle qu'il existe des bases de données pour déterminer les endroits précieux pour la flore. Il serait bon d'établir des zones «réservoirs» de vie sauvage, d'adopter des mesures pour maintenir et protéger la diversité: par exemple, protéger les nids des cygnes contre les chiens, laisser des espèces naturelles pousser le long des rives et lutter contre les plantes exotiques envahissantes. Il pense qu'en ville il est préférable de laisser la nature s'exprimer là où elle peut, comme les herbes autour des arbres. Une pose de nichoirs serait propice

pour les martinets et les hirondelles. En ce qui concerne les insectes, il serait positif de laisser des feuilles mortes dans les parcs, de sorte qu'ils trouvent de la nourriture. Comme autres mesures, on peut penser à planter des espèces indigènes, à laisser des zones de prairies pour l'éclosion des fleurs. Comme l'ont démontré des études universitaires, il est important de laisser des «couloirs verts» pour la faune, qui permettent aux espèces de se déplacer.

Des nichoirs à martinets ont été répartis suite à des initiatives bénévoles privées. Il serait souhaitable de procéder à une démarche plus systématique d'entretien. Il ajoute qu'à Genève certaines parties dans les parcs pourraient être plus naturelles.

A la question des points sensibles à préserver ou à développer, M. Reverchon souligne le rôle des pénétrantes vertes. Un réseau de zones vertes qui entrent en ville permettrait aussi aux citoyens de voir plus d'oiseaux. Au bord du lac, de nombreuses mesures sont prises pour préserver la nidification des espèces. Genève étant sur un axe de migration animale et végétale, il serait bon de veiller à ne pas faire de construction ou rénovation qui puissent mettre en péril les espèces.

Il est important de préserver particulièrement les rives de l'Arve et du Rhône, ainsi que d'autres zones, dans lesquelles un entretien plus naturel devrait être favorisé pour arriver à créer des pénétrantes accueillantes. M. Etienne ajoute que ces zones sont exposées dans le plan directeur cantonal. La ville grandit sans cesse, il est essentiel de veiller à ne pas couper les pénétrantes, nonobstant la pression démographique et le statut de ville-canton de Genève.

Le président fait remarquer que les pénétrantes sont plutôt coupées sur le territoire des communes périphériques. Faut-il dès lors faire ce qui est demandé par la motion dans la seule ville de Genève?

M. Etienne souligne que toutes les actions doivent être entreprises en gardant si possible une réflexion globale. Un équilibre écologique peut se passer sur un petit territoire comme sur un grand. La ville possède de grandes surfaces avec des parcs ou le lac: elle est de ce fait concernée.

Pour répondre aux nombreuses questions des commissaires, le rapporteur a retranscrit ci-dessous les mesures concrètes proposées par Pro Natura.

Quelques directives pour préserver durablement la diversité biologique dans la ville de Genève

- Utiliser les données existantes sur la flore et la faune pour établir une liste des secteurs les plus précieux et utiles comme réservoirs de vie sauvage.
- Etablir et appliquer des mesures concrètes et ciblées pour chacune de ces zones, afin de maintenir la diversité et la propager.

En fonction des écosystèmes

Pour le lac:

- Protéger la nidification de certaines espèces sensibles ou fragiles (pose de nichoirs à harles bièvres dans les parcs, protection des nids de cygnes, etc.).
- Laisser des espèces indigènes le long des berges.
- Lutter contre les plantes envahissantes exotiques le long des berges.

Pour la ville:

- Favoriser la nature spontanée et les petits coins sauvages (nul besoin de tout désherber!).
- Installer des nichoirs à martinets et à hirondelles là où il en reste encore.
- Planter des plantes indigènes.

Pour les parcs et zones de verdure:

- Ne pas enlever systématiquement toutes les feuilles mortes partout.
- Laisser des zones de gazon en prairies là où c'est possible.
- Planter des buissons et des arbres indigènes.
- Laisser des couloirs «verts» pour la faune.

4. *Discussion*

Les auditions ont montré que la nature est un domaine qui touche les villes et dont elles doivent se préoccuper. Des structures administratives pourraient mettre en relation les activités conduites par les associations et celles menées par la Ville.

Le président souligne que la motion doit aboutir à quelque chose d'utile, même s'il s'agit d'une simple recommandation au Conseil administratif.

Si tout le monde reconnaît l'utilité de la motion, il existe cependant des divergences quant à la façon de concevoir la présence de la faune et de la flore en ville. De plus, le manque d'information et de coordination entre les services de la Ville et de l'Etat est mis en exergue.

Il apparaît que, par un hasard historique, la Ville possède deux institutions fondamentales: le Jardin botanique et le Muséum. Le manque apparent de coordination entre les différentes institutions ne peut qu'être déploré. De petites mesures comme la pose de nichoirs pour les harles bièvres pourraient être proposées. Il faudrait, de plus, qu'il existe un meilleur système d'information. On pourrait inviter le public à participer (comme en Grande-Bretagne); la Ville aurait la possibilité, par un site Internet, de l'informer sur la faune en ville.

Le SEVE ayant été une référence mentionnée à plusieurs reprises par les personnes auditionnées, il est décidé, après un vote majoritairement favorable, de convier le directeur du service à une prochaine séance.

Séance du 4 mars 2003

1. *Audition de M^{me} Sabine Nemeç-Piguet, cheffe du Service des monuments et des sites au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL)*

M^{me} Nemeç-Piguet souligne que la loi sur la protection des monuments et des sites introduit la notion de nature dans l'aménagement du territoire. En effet, elle comprend un certain nombre d'instruments pour la protection du patrimoine, qui visent à créer un environnement favorable dans certains cas. Toutefois, il n'existe aucune démarche active pour la protection de la faune en ville.

Mesures en vigueur:

- plans de protection – par exemple celui des rives du Rhône et de l'Arve – qui visent à créer un espace protégé le long de ces cours d'eau, afin de favoriser le développement de la faune à travers des «couloirs écologiques»;
- zones de verdure en ville;
- plans de site (comme celui de la Roseraie, pas encore formellement adopté).

Ces éléments concernent des mesures de protection sur un territoire assez large et l'on pourrait envisager des mesures plus ciblées par rapport à cette motion.

L'action du DAEL est quant à elle limitée. M^{me} Nemeç-Piguet cite le cas du parc La Grange, qui est un site classé, et elle relève que la mesure de classement n'a pas été accompagnée d'un plan de gestion. Celle-ci est assurée par le Service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève, et non par l'Etat.

Il faut penser aussi aux aspects périphériques du problème. Parmi ceux-ci, l'éclairage nocturne, dont l'impact sur la faune n'est pas négligeable. En 1991, le Département de l'intérieur, de l'agriculture, et de l'environnement (DIAE) avait fait une étude à ce sujet: les conclusions montraient que les éclairages teintés étaient plus recommandables que les éclairages blancs, en raison de l'effet de ces différents types de lumière sur l'attraction des insectes, notamment. Dans les ports, l'éclairage de sécurité est blanc, mais aucune action n'a été envisagée pour la nature; cela mériterait d'être examiné. Sur les terrains de sport, l'éclairage est pris en compte dans l'étude, et le DAEL essaie d'intervenir pour en minimiser l'impact sur la faune.

Il existe des mesures en ville, mais celles-ci ne sont pas le fait de l'Etat. Les nichoirs pour les martinets et les chauves-souris sont gérés par des associations.

En règle générale, c'est la sous-commission de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui est l'organe le plus apte à intervenir.

Il n'y a pas de centralisation au DAEL pour coordonner ces actions dans les zones naturelles, et il n'existe pas de dispositions spécifiques qui visent à créer des conditions plus favorables que celles d'aujourd'hui.

Aucun bilan n'a été établi et un catalogue de mesures serait très utile.

Un commissaire s'étonne du manque de collaboration entre les services de l'Etat et ceux de la Ville de Genève. Arrive-t-il à la sous-commission de la CMNS d'interpeller la Ville ou le cloisonnement est-il complet?

Pour M^{me} Nemeç-Piguet, la question de la collaboration se pose en soi, et c'est d'ailleurs un des moyens propres à favoriser le développement de la faune en ville. Les pénétrantes de verdure, qui concernent directement les questions d'aménagement, sont un bon exemple. Cela dit, de très nombreuses études sont menées par le DIAE sur l'ensemble du canton. Le problème dépasse les limites communales.

Dans les autorisations qui sont délivrées ne figure pas de critère «nature», qui permettrait à l'architecte de réfléchir en termes de nature (exemple: les murs lisses et l'évacuation des eaux).

Selon M^{me} Nemeç-Piguet, les questions de l'évacuation des eaux et du maintien de la faune sont posées. Dans le cas des plans de site, le DAEL se contente de faire des recommandations d'espèces pour les plantations d'arbres notamment. Or, quand une demande d'autorisation est faite à propos d'un bâtiment, il faut qu'il y ait des objets dignes de protection (ce qui limite la marge d'action du département). L'idée de publier des fiches d'information à l'intention des propriétaires et des promoteurs avait d'ailleurs été lancée, en guise de mesures d'incitation. Pour les demandes d'autorisation, par contre, il n'y a pas de recommandations systématiques.

Au niveau des monuments et des sites, répond M^{me} Nemeç-Piguet, les revêtements en concassé-calcaire sont recommandés. Pour les plans localisés de quartier, la tendance est à l'encouragement de la perméabilité des sols.

2. *Audition de M. Roger Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève (SEVE)*

M. Beer indique qu'en 1988 un début d'inventaire de la flore des parcs avait été effectué en collaboration avec le Jardin botanique. En 1989, un crédit avait été demandé pour dresser un inventaire de la flore et de la faune, mais il avait été refusé par le Conseil administratif. Seuls quelques travaux de diplôme ont ensuite été menés à bien par des universitaires.

Selon M. Beer, la protection de la faune est déjà bien assurée dans les espaces verts par la juridiction cantonale. En Ville de Genève, ce ne sont pas les mesures

qui manquent. Il existe une faune abondante et variée dans tous les parcs, mais elle rencontre passablement de problèmes à cause des chiens qui courent en liberté. La faune est aussi bien présente sur les bords de l'Arve et du Rhône, où l'on trouve des chauves-souris, des martins-pêcheurs et beaucoup d'autres espèces.

Le SEVE s'est montré actif, par exemple au parc des Franchises, où il a effectué un lâcher de petites grenouilles, qui se sont reproduites avec succès et semblent à présent bien installées. En règle générale, le service évite de donner trop d'informations sur ces événements, pour éviter un afflux massif de visiteurs, qui serait préjudiciable au développement de la faune.

Les travaux de diplôme mentionnés ci-dessus ont touché à peu près tous ces sujets. Il y en a eu, en outre, sur la contraception des pigeons, mais il serait intéressant de poursuivre les études sur les suites de cette mesure (pour voir, par exemple, si les graines contraceptives destinées précisément aux pigeons se retrouvent ailleurs dans la chaîne alimentaire).

Sur la protection que donnent les parcs, il convient de clarifier quelles sont les fonctions de la flore en ville. Celles-ci sont au nombre de sept: sociale (ouverture et détente), esthétique, pédagogique, culturelle (historique), biologique, climatique, génétique (plus le choix de plantes est varié, plus grande est la variété de la faune, ce qui permet de préserver un large éventail du patrimoine génétique).

Au niveau des parcs et des rivières, l'approche de mise en réseau en vigueur depuis quinze ans facilite-t-elle le va-et-vient des animaux?

Dans le cadre du canton, on a procédé à un «maillage» vert, dans le prolongement duquel s'inscrivent les traverses vertes. Or il n'est pas possible de mettre de la verdure n'importe où. Actuellement, la tendance est de planter dans des bacs, ce qui ne favorise pas forcément la faune. 20% de la surface de la ville de Genève en constitue l'espace vert (au niveau du canton, les forêts occupent 12% du territoire, et l'ensemble de la verdure environ 50%). Plus l'espace vert est important, plus la faune est diversifiée.

Un commissaire souligne que, selon la direction du Muséum, certaines fleurs favorisent toute la faune, et d'autres certaines espèces. Lorsque le SEVE procède à des plantations dans une zone, se préoccupe-t-on de cet aspect? Par exemple, s'il y a des rouges-gorges, plante-t-on telle espèce plutôt que telle autre?

M. Beer répond que cette question est essentiellement liée aux insectes. Lorsque des fleurs sont plantées, le premier effet visé est esthétique. Les animaux viennent ensuite. Il convient en premier lieu de répondre à un souci d'utilisation par la population pour garder un bon niveau d'espaces verts.

Un commissaire note que certaines espèces indigènes de plantes doivent être protégées et défendues, car bon nombre d'entre elles (le chêne, par exemple) abritent plus d'animaux que des espèces importées. Ces espèces importées sont-elles bonnes pour la faune? Ou les espèces indigènes sont-elles vraiment préférables?

M. Beer souligne qu'il faut des conditions adaptées aux espèces indigènes. Les espèces importées sont parfois plus résistantes. La situation n'est pas dramatique à tel point que les espèces importées pourraient appauvrir la faune indigène.

Concernant les espaces verts naturels (comme les bords de l'Arve), un commissaire demande si la Ville dispose d'un concept pour contenir l'invasion humaine sur ces zones à l'intérieur de certaines limites.

Sur les bords de l'Arve, la pression humaine existe, reconnaît M. Beer. Aménager des chemins garantit le drainage de la population et, par là, la préservation de la faune qui vit en bordure de ces chemins. Les bords de l'Arve sont passablement sauvages, et la présence de castors indique qu'il n'y a pas lieu de s'affoler (car s'il y avait des problèmes, ils partiraient). Par ailleurs, les crues nettoient tout régulièrement et dissuadent de planter des arbustes. Il convient donc de ne pas consolider les chemins, pour éviter que les vélos et ensuite les motos n'y viennent. Le maintien de la situation actuelle se justifie pleinement.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur le travail en amont: il existe des projets de réaménagement à la place Sturm et au parc des Chaumettes, notamment. Quel type de collaboration est envisageable avec la Voirie, pour y insérer une nature riche et diversifiée, avec autre chose que des bacs.

M. Beer répond que la coordination avec la Voirie est satisfaisante. Toutefois, à cause du climat genevois (qui n'offre pas de grandes périodes chaudes et ensoleillées), on ne peut pas envisager que de la verdure dans les parcs.

M. Beer confirme une collaboration avec les architectes paysagistes de la Ville et de l'Etat ainsi qu'avec la sous-commission «nature» de la CMNS dans le cas de l'aménagement des parcs et de plantations à grande échelle. Cependant, la CMNS s'occupe avant tout de nouveaux projets. Elle n'est pas compétente pour le reste. M. Tornare a créé une commission consultative à ce niveau. Cela dit, les organes concernés arrivent toujours à se mettre d'accord.

Pro Natura avait formulé deux remarques. L'association demande premièrement que des nichoirs pour les martinets et les hirondelles soient installés, et elle préconise ensuite de ne pas ramasser les feuilles mortes dans les parcs, parce qu'elles sont utiles à la vie de la faune et que les moyens de ramassage peuvent faire des dégâts.

En ce qui concerne les feuilles mortes, M. Beer répond qu'elles sont soufflées. On les laisse au pied des arbres (pour le compost) quand c'est possible.

Celles qui sont récupérées sont légalement utilisées pour le compost. Quant aux martinets et aux hirondelles, le rôle du jardinier n'est pas de poser des nichoirs. Une collaboration existe à ce niveau avec les écoles. L'entretien des nichoirs exige du personnel pour assurer un suivi et les moyens manquent actuellement. Le service pose également des nichoirs pour les chauves-souris quand il sait où il y en a.

3. *Audition de M. Gottlieb Dändliker, inspecteur cantonal de la faune au Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage auprès du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement*

Au niveau du Canton existe un même souci de protection de la faune. Le service concerné apprécie les efforts fournis par les communes. Il est à disposition pour donner des renseignements, de la documentation et effectuer un travail de garde. Il soutient la démarche décrite dans la motion.

Le Canton possède des éléments très importants pour la biodiversité qui ne se trouvent pas ailleurs en Suisse, ni même dans l'arc lémanique. En outre, il est opportun que la nature se trouve à proximité des gens, qui de ce fait n'ont pas à se déplacer pour aller la chercher. Le vallon de l'Allondon ne peut pas supporter trop de visiteurs.

Pour M. Dändliker, la question est de savoir ce que cherchent les gens qui pénètrent dans les espaces verts, car les parcs sont des constructions artificielles, qui ont une vocation précise et qu'il ne faut pas confondre avec la nature.

Le rôle de la rade pour les oiseaux hivernant, le patrimoine des grands arbres et la faune rupestre qui s'adapte aux bâtiments sont des éléments très intéressants à Genève. Il existe donc une possibilité de développement de la faune et une biodiversité en ville. La question se pose de savoir si cela intéresse vraiment la population.

M. Dändliker précise que son service intervient de plus en plus sur les questions d'aménagement en fonction de six principes:

- milieux naturels (flore, grands arbres, etc.);
- faune en présence;
- forêt comme problème légal;
- évacuation des eaux de surface;
- utilisation des espaces par les gens;
- paysage.

Dans le cas d'une ville traversée par le Rhône et l'Arve, il existe des conflits d'intérêt entre les citadins, qui veulent trouver la nature ici ou là, et la survie de la

faune. Quant au concept pour réguler ce problème, M. Dändliker signale le périmètre de protection des rives, qui est une mesure légale, puis le plan directeur cantonal, qui a pour fonction de protéger les sites et de leur affecter une fonction, enfin, dans le cas des forêts, la gestion des problèmes que causent les chiens autorisés à courir en liberté dans des périmètre bien définis, afin de préserver les autres zones. Il existe donc des «zones bleues» dans les forêts. Par ailleurs, les communes ont la possibilité d'offrir des surfaces supplémentaires pour laisser courir les chiens.

Concernant la présence des gardes dans ces zones, M. Dändliker explique que les gardes de son service ont la possibilité d'intervenir n'importe où dans le canton, mais qu'ils ne le font qu'en fonction de priorités fixées par le service lui-même. Or, ces priorités changent, et la surveillance d'une zone précise ne peut être assurée en permanence. Pour bien gérer le public, il faut d'abord informer et dissuader à l'aide d'obstacles physiques par exemple.

Séance du 16 mars 2003

Audition de M. Bernard Court, chef du Service des bâtiments, et de M. José Borella, architecte et adjoint technique au Service d'architecture de la Ville de Genève

M. Court rappelle que le Service des bâtiments accorde une attention scrupuleuse aux chauves-souris et aux martinets. L'exemple des grottes du Cardinal, dont l'aménagement (perchoirs installés en collaboration avec le COR) offre un habitat précieux aux chauves-souris, est éloquent à cet égard. Le Centre ornithologique de réadaptation (COR), dont la direction est assurée par M. Jacot, ou le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris suivent d'ailleurs l'évolution de la faune dans ces grottes. Il existe de nombreux nichoirs à martinets dans un certain nombre de bâtiments rénovés: à Montbrillant, à la rue du Cendrier, à la rue Lombard, à l'AMR, à l'Usine, etc. Quant à la rénovation de la promenade du Pin, le COR n'a pas donné suite à la demande de poser des perchoirs.

M. Borella précise que son service ne s'occupe pas que des constructions neuves et que des dispositifs pour les oiseaux sont aménagés dans le cadre de rénovations, car il est plus facile de placer des nichoirs sous des vieux toits de tuiles que sur des toitures plates comme on en réalise actuellement. On en compte ainsi 36 à l'école de la Roseraie. A l'école des Genêts, une initiative a été prise avec une entreprise de nettoyage, allant dans le sens de la motion, et les troncs creux ont été laissés pour les pics-verts, ainsi que les souches pour la faune rampante. Au 26, Grand-Rue, les trous pour les martinets ont été laissés, de même qu'à l'école du 31-Décembre. Un grand nombre de projets de rénovation

d'immeubles anciens (quartier de Saint-Gervais, rue des Grottes, etc.) tiennent compte des conditions adéquates pour la faune. Quant aux constructions neuves, il n'existe pas d'exemple de nichoirs, mais la végétalisation de certaines toitures – concept de «toitures en végétalisation extensive» – est favorable à la faune. L'école de l'Europe offre ainsi une «surface verte» de 2500 m², celle des Allobroges une surface de 1500 m², celle de De-Budé une surface de 820 m², l'abribus du rond-point de Rive une surface de 140 m². Ces exemples visent plus à favoriser la flore, mais présentent indirectement des avantages pour la faune sauvage. Le potentiel existe surtout dans les immeubles à transformer.

La végétalisation des toitures s'effectue chaque fois que cela est possible, comme l'attestent l'exemple de l'école des Ouches et celui de la crèche de Saint-Jean. Cette contrainte est d'ailleurs inscrite au règlement des concours.

Quant au problème de la perméabilité des sols et de la récupération des eaux de pluie, toutes les tentatives n'ont pas abouti. Le groupe scolaire des Genêts possède un système d'utilisation de l'eau de pluie pour le rinçage des W.-C. A l'école du Pré-Picot, l'eau des toitures est répandue dans le terrain et il existe un préau absorbant; à l'école des Genêts, une installation similaire a été mise en place.

Un commissaire s'enquiert du cas des murs lisses, qui ne favorisent ni la faune ni la flore, et par conséquent pas non plus la chaîne de la biodiversité. Y a-t-il des recommandations à ce sujet?

M. Borella répond par la négative. M. Court précise qu'il n'existe pas beaucoup de murs lisses en ville de Genève, sauf ceux qui sont traités à la chaux.

Un commissaire soulève le problème du remplacement des balcons en ferronnerie par des balcons en béton. Pourquoi la Ville a-t-elle adopté ce modèle ingérable à cause de la chaleur et de l'exposition au soleil?

Pour M. Borella, compte tenu de l'absence de logements neufs depuis quelque quinze ans, la réflexion pourra être entamée quand on recommencera à construire en ville.

A la question du président qui souhaite savoir s'il existe une estimation du nombre d'emplacements perdus (exemple: les greniers) appropriables par la faune, M. Court répond que ces emplacements ne sont pas perdus. Ils existent toujours. Beaucoup de greniers sont peu utilisés, ce qui invite la faune à les investir. On y trouve d'ailleurs des taches et des excréments qui prouvent la présence de vie animale.

Un commissaire s'enquérant de la collaboration avec le SEVE, M. Borella indique que les revêtements sont en général choisis avec ce service et qu'ils font

partie du projet d'architecte. Toutefois, des mandataires peuvent être chargés de l'aspect paysager. Pour les toitures végétalisées, le Service d'architecture travaille aussi avec le Jardin botanique.

Au terme de cette audition, la commission émet le souhait que deux listes soient établies par les services de M. Borella: l'une mentionnant les projets en cours impliquant la faune, l'autre les projets qui prévoient la prise en compte de l'écoulement des eaux et de la perméabilité des sols (voir annexe).

Discussion et vote

Les Verts notent que la motion M-312 est très productive. Elle montre que dans la ville, à côté des citadins, il existe une richesse liée à la présence de la faune et de la flore. Il semble évident que l'invite en deux temps de la motion (bilan de la réalité de la faune sauvage et catalogue de mesures pour la préserver à long terme) peut être parfaitement reconduite. Son importance a été illustrée par les différentes auditions. Un amendement visant à établir un bilan de la réalité de la faune sauvage et de ses milieux de vie sur la commune de Genève ainsi que le catalogue des mesures préconisées est proposé.

Pour les démocrates-chrétiens, les différentes auditions ont prouvé l'utilité de la motion. Ils rappellent les propositions de certains services auditionnés, dont celle du SEVE qui appuie l'inventaire – à dresser avec des forces extérieures et sous la direction du Muséum. Au niveau interne à la Ville de Genève, ces deux services semblent essentiels pour régler le problème soulevé. Le bilan recommandé par la motion M-312 n'existe pas et le catalogue de mesures non plus.

Pour les libéraux, il est des animaux qui aiment l'homme et d'autres qui le fuient. La faune dont il est question fait partie de la première catégorie. Elle est composée d'animaux qui se rapprochent de l'homme, profitent de ses déchets, etc., mais qui vivent du secret et dont la situation, si on les visite, deviendra plus précaire. Ils ont besoin d'une reconnaissance de leur caractère sauvage, que la motion trahit, en les présentant comme partie prenante de la société. Les libéraux reconnaissent leur droit de vivre à proximité de l'homme, et même dans la cité, mais aussi leur droit à la discrétion. En conséquence, ils s'abstiendront en commission et en séance plénière.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) et l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) (AdG/TP) soutiennent la motion.

Les socialistes réservent leur position finale pour la séance plénière.

Le groupe radical se dit favorable à l'idée mais remarque que, une fois de plus, on veut donner à la Ville une tâche incombant au Canton. La faune ne se

soucie pas des frontières politiques, c'est donc la responsabilité du Canton qui est engagée, avec une participation de la Ville. Il propose un amendement demandant que le Canton se charge du travail en collaboration avec les services de la Ville.

Pour l'AdG/SI, le bilan peut être fait par le Canton, mais le catalogue de mesures doit être établi par la Ville, car ses services ont toutes les aptitudes nécessaires et des mesures sont déjà prises au niveau communal.

Le Parti démocrate-chrétien a noté que tous les spécialistes, issus aussi bien des services de la Ville que du Canton, déplorent l'absence d'une liste de mesures. Il a relevé que les services de la Ville (SEVE et Muséum) semblent plus aptes que ceux de l'Etat à effectuer ce travail sur le domaine de la Ville. Il convient de rester dans les limites communales. Se tourner vers le Canton risque de conduire à un enlèvement de la motion.

Se référant aux brochures *Bilan de l'état de l'environnement* et *Concept cantonal de la protection de l'environnement*, les Verts rappellent que l'Etat établit des lois liées aux lois fédérales et qu'il charge les communes de les appliquer par toute une série de règlements et de dispositions. La Ville seule peut difficilement faire quelque chose. Enfin, on ne peut pas considérer que la nature est un élément stable. Aussi, ils proposent une nouvelle rédaction de l'invite en deux temps.

L'invite de la motion M-312, modifiée comme suit: «(...) d'établir un bilan de la réalité de la faune sauvage et de son milieu de vie sur la commune de Genève et de dresser un catalogue des mesures qu'il compte prendre pour en favoriser la diversité à long terme», est acceptée par 7 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S) contre 3 non (2 L, 1 R) et 3 abstentions (1 L, 2 DC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un bilan de la réalité de la faune sauvage et de son milieu de vie sur la commune de Genève et de dresser un catalogue des mesures qu'il compte prendre pour en favoriser la diversité à long terme.

Annexes mentionnées.

